

L'abject Cédric Herrou peut continuer à aider les musulmans, que ne va-t-il vivre en Malaisie ?

écrit par Maxime | 8 août 2017

<http://resistancerepublicaine.com/2017/08/08/la-malaisie-interdit-un-coran-moderne-pour-atteinte-a-lordre-public/>

La Malaisie obéit à la charia pure et dure, comme le Qatar. Parmi les dispositions légales notamment en vigueur dans ces pays, il est prévu qu'une femme violée, si elle est mariée, peut être condamnée pour adultère.

C'est typique d'une théocratie misogyne comme n'en connaissent plus désormais que les pays musulmans dans le monde.

Ce fut encore le cas l'année dernière en application de la loi islamique :

<https://www.marianne.net/monde/qatar-violee-une-neerlandaise-de-22-ans-jugee-coupable-dadultere>

L'article de Marianne (qui, décidément, produit souvent des articles pertinents sur l'islam) parle de double peine, ce qui est tout à fait justifié.

N'est-ce pas les musulmans qui considèrent que la mort d'un musulman se trouvant par hasard sur le chemin d'un terroriste est la double peine?

<http://resistancerepublicaine.com/2017/08/02/dites-au-journal-ux-sylvain-cottin-que-la-mere-d-ali-na-pas-ete-la-premiere-victime-du-14-juillet-a-nice/>

La violée a été condamnée à un an de prison avec sursis (et 700 euros d'amende pour être expulsée du Qatar...), c'est davantage que Herrou qui vient d'être condamné à 4 mois avec sursis pour ses combines migratoires. Le discours qu'il a tenu

à la sortie du tribunal est abject, celui considérant que la France mène une politique raciste qu'elle ne mènerait pas si les migrants venaient du Nord ! Le niveau de réflexion de ce gauchiste primaire est affligeant. Nord/sud, est-ce vraiment le clivage le plus important ?

Non, au-delà des cartes, seule compte l'opposition monde musulman / monde non musulman !

La cour d'appel d'Aix-en-Provence a condamné Cédric Herrou, mardi 8 août, à quatre mois de prison avec sursis. L'agriculteur de Breil-sur-Roya (Alpes-Maritimes), militant de la solidarité et de l'[aide](#) aux migrants qui traversent la frontière italienne par la vallée de la Roya, est plus **sévèrement** sanctionné qu'en première instance.

Jugé pour l'aide qu'il a apportée à quelque deux cents migrants, principalement érythréens et soudanais, Cédric Herrou avait été condamné, [le 10 février, par le tribunal correctionnel de Nice à une amende de 3 000 euros avec sursis](#) pour [avoir](#) acheminé de Vintimille en [France](#) des étrangers cherchant coûte que coûte à [traverser](#) la frontière. Le procureur de la République de [Nice](#) avait fait appel de ce jugement.

Contrairement au tribunal, qui l'avait relaxé du délit d'occupation illicite d'une colonie de vacances de la [SNCF](#), inoccupée depuis 1991, la cour d'appel l'a déclaré coupable et l'a condamné à [verser](#) 1 000 euros de dommages et intérêts à la société des chemins de fer.

En octobre 2016, une vingtaine de militants de l'association Roya citoyenne avaient installé dans ces locaux désaffectés cinquante-sept migrants, dont vingt-neuf mineurs, qui avaient pu momentanément [être](#) secourus et soignés. Le tribunal avait retenu l'état de nécessité, qui exonère de toute sanction pénale. « *C'est une peine d'avertissement* », a prévenu le président de la cour.

Dans son arrêt, que *Le Monde* a consulté, la cour d'appel écarte l'état de nécessité retenu en première instance au motif que « *Cédric Herrou ne fournit aucun élément concret sur la nature du péril (...) menaçant les personnes présentes [dans les locaux de la SNCF], leur simple nombre ne pouvant être constitutif d'un péril imminent ou actuel. Il n'établit pas non plus en quoi l'occupation d'un bâtiment considéré comme impropre à l'accueil des personnes pouvait [constituer](#) un acte nécessaire à leur sauvegarde*

En savoir plus sur
http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2017/08/08/poursuivi-pour-aide-a-l-immigration-clandestine-cedric-herrou-attend-son-jugement-en-appel_5169880_1654200.html#feIilAJmL10rbHTG.99http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2017/08/08/poursuivi-pour-aide-a-l-immigration-clandestine-cedric-herrou-attend-son-jugement-en-appel_5169880_1654200.html